

**MENSONGE ET ÉTHIQUE: ANTINOMIE IRRÉDUCTIBLE OU POSSIBLE CONCILIATION?****\*Jean-Claude UNYUTHOWUN UBEGIU**

Chercheur du cycle doctoral en Communications sociales à l'Université Catholique du Congo, UCC

**Received 27<sup>th</sup> October 2022; Accepted 25<sup>th</sup> November 2022; Published online 12<sup>th</sup> December 2022**

---

**Abstract**

La réalité sociale atteste l'existence d'un fait: le paradoxe de la coexistence du mensonge dans tous les secteurs de la vie et sa réprobation sociale. Ce texte, à la suite de P.-F Smets, tente d'expliquer ce paradoxe. Il pose la question de savoir s'il possible d'envisager une société sans mensonge. Dans la mesure où la réponse serait inverse, il questionne le statut éthique du mensonge: l'impossibilité d'une société sans mensonge y confère-t-elle une légitimité sociale? Dans quelle mesure, par qui et jusqu'à quel point le mensonge est-il permisible? Dans une démarche dialectique sous-tendue par la technique de recherche documentaire et d'analyse de contenu, la réflexion aboutit à la conclusion selon laquelle une société sans mensonge est idéale. Par conséquent, ce qui importe, c'est de réduire le spectre du mensonge. Le mensonge est permisible à condition que l'enjeu soit de taille, qu'il contribue à l'intérêt supérieur de la personne mentie, de l'entreprise, du pays ou du monde. Un tel mensonge est ficelé de manière à avoir un contrôle fort sur le sujet menti et à contribuer à l'inhibition sinon à l'éradication des signaux conflictogènes. C'est l'*éthique de la responsabilité sociétale*.

**Keywords:** Mensonge, Ethique, Légitimité sociale, Responsabilité sociétale.

---

**INTRODUCTION**

Le mensonge fait partie des réalités indéniables. Considéré comme un antivaleur, il opère pourtant bien dans la vie quotidienne tant dans ses dimensions privée que du publique. Ce paradoxe de l'approbation-réprobation donne matière à réflexion là-dessus. Le questionnement est le suivant: « Pourquoi ment-on? Le mensonge est-il une nécessité ou une contingence? Peut-on s'en passer dans la vie privée comme dans la vie publique? Y a-t-il un bénéfice à tirer du mensonge? Si oui, ce bénéfice en justifie-t-il la légitimité? Peut-on envisager un mensonge permis? S'il en est ainsi, cette permission permet-elle de conférer au mensonge un statut éthique?

Ce texte se veut une réponse à ce questionnement et ce, à la lumière du livre: « Au commencement est le mensonge » de P.- F. Smets (2006). La réflexion se donne comme tâche d'examiner le pourtour de cette réalité. L'hypothèse qu'elle se propose de vérifier est celle de *savoir s'il est possible d'imaginer une société humaine sans mensonge*. En effet, des auteurs parmi lesquels Catherine Monroy (2002), s'interrogent radicalement sur la question: « La vie serait-elle vraiment vivable si on se disait vraiment tout? » Leur réponse étant négative, la réflexion se fixe comme horizon la détermination des conditions de possibilité d'un mensonge générateur d'une société telle que ce mensonge, sans être une règle, échappe à un idéalisme béant qui l'exposerait à l'explosion. Pour y parvenir, nous servons de la *méthode dialectique* appuyée par les *techniques documentaire et d'analyse de contenu*. Il s'agit de décortiquer le livre « Au commencement est le mensonge » comme thèse, en lui opposant des réflexions puisées dans les livres et articles divers comme antithèse pour, enfin, faire émerger une synthèse dont l'essentiel tient dans une perception pragmatique du mensonge en fonction de l'enjeu et de types relations qu'il génère.

La réflexion s'articule autour de quatre points. Le premier point est un résumé succinct de l'ouvrage « Au commencement est le mensonge »: l'essentiel tient ici dans la démonstration de l'ubiquité du mensonge. Le deuxième point esquisse une typologie de cette réalité. Quant au troisième, il examine comment le mensonge opère dans la vie courante tandis que le dernier point traite de la relation entre le mensonge et l'éthique.

**UBIQUITE DU MENSONGE**

Cette partie se veut un résumé de l'ouvrage « Au commencement est le mensonge ». En effet, ce dernier procède d'un constat: l'omniprésence des phénomènes comme les malheurs, les déceptions, les bombardements, les démesures et l'absence de mesure. Il se donne comme tâche, d'une part, de rechercher *ce qui pourrait en être le dénominateur commun*; *ce qui constituerait la source des leurres et erreurs des hommes*; d'autre part, il recherche à trouver ce qui pourrait constituer comme un frein aux dérives dont ce dénominateur commun est générateur.

Selon P.- F. Smets, ce dénominateur commun est *le mensonge*. Ce dernier est le propre de l'homme. Il est partout. Le mensonge est *ubiquitaire, quotidien, banal, banalisé* et de *toute de toutes espèces*. Il est *dans les comportements individuels comme collectifs*. Aucun secteur de la vie n'y échappe: il opère en politique comme en économie et finances; en environnement comme en sport; en histoire comme en philosophie; en théâtre comme en cinéma; en littérature comme en dans le monde scientifique. Le frein que l'auteur préconise se décline, d'un côté, en termes d'une *éthique de l'information* qui permette de relever le défi quotidien par un engagement, une pédagogie et un militantisme; et de l'autre, en termes d'*éthique de vigilance*. Le mensonge, insiste l'auteur de cet ouvrage - qui a un caractère plutôt lapidaire mais concret - prend la forme d'imposture. Il peut être grossier, politique ou mondain; éhonté, effronté ou poli; civil, joyeux ou insidieux; pernicieux, lourd ou diplomatique; officieux, effectif ou par

omission. Il peut être pieux ou blanc tandis que le menteur peut être invétéré, sacré ou fieffé. Le mensonge peut être léger, forcené ou honteux; nécessaire, contextuel ou professionnel. Il peut être propagandiste ou intoxicateur.

## TYPOLOGIE DE MENSONGE

Selon Paul F. Smets, il existerait plusieurs critères pour classifier le mensonge. Cependant, les critères suivants sont les plus suggestifs: l'émotion et les enjeux; la localisation; ainsi que le temps (Smets, 2006).

### Selon l'émotion et les enjeux

Paul F.-Smets classifie, avec Claude Biland, le mensonge sur fond d'une métaphore. Pour les deux, deux facteurs participent de la construction du mensonge: *l'émotion*, que Paul F. Smets appelle la sauce; et *l'enjeu*, qu'il qualifie d'épices. Sur fond de ces deux variables indépendantes, il fait découler une classification de mensonge fondée sur les formes, les types, l'enjeu lui-même, la nature et les conséquences comportementales.

Fig. n.1. Mensonge selon l'émotion et les enjeux

Formes	Omission	Falsification	
Types	Factuel	Emotionnel	D'opinion
Nature	Altruiste	Anodin	Compromettant
Enjeu	Faible	Moyen	Fort
Contrôle sur le sujet	Fort	Faible	
Conséquences	Inhibition des signaux	Substitution des signaux	Exagération des signaux

Source : Paul-Smet, *Au commencement*, p. 19.

De ce tableau, il découle que l'émotion combinée avec les enjeux donne lieu au mensonge sous forme d'*omission* ou de *falsification*. La même combinaison génère un mensonge de *type factuel, émotionnel ou d'opinion*. L'émotion combinée avec les enjeux donne lieu au mensonge de *nature altruiste, anodine ou compromettante*. L'enjeu du mensonge peut être *faible, moyen ou fort*. L'émotion combinée aux enjeux génère un *contrôle faible ou fort* sur l'individu. De l'émotion combinée avec les enjeux, découle le mensonge avec comme effets *l'inhibition, l'exagération ou la substitution des signaux*. En outre, bien que l'auteur ne l'ait pas dit, il y a lieu de lire, entre les lignes de son exposé, une classification *centrée sur l'intérêt* du mensonge. Cet intérêt est celui de la personne qui ment. Dans cette perspective, on découvre trois modèles d'où découlent trois types de mensonge: *mentir pour soigner son image ou pour son plaisir; mentir pour se faire valoir ou pour se protéger; mentir pour protéger sa réputation*. Le mensonge, pourrait-on dire, est un *outil de visibilité et de lisibilité personnelle*.

En tant que tel, P.-F. Smets affirme, à la suite de Claude Biland, que le mensonge est un *art complexe et délicat à connotation très négative*, qui varie selon les âges, les cultures, les sociétés. De ce point de vue, il estime que le mensonge mérite même un brevet. Et comme de raison, comme la comédie, le mensonge réalise des *performances de l'empathie*: il soulage, allège, guérit et cicatrice. Et comme si cela ne suffisait pas, l'auteur qui cite Nietzsche, renchérit que le mensonge joue un rôle de *conservation de l'individu*. Cette fonction opère à travers le mécanisme de travestissement, lequel donne au mensonge la possibilité de permettre aux individus faibles de se maintenir (Smets, 2006, p.117-118). Par

ailleurs, en tant qu'art, le mensonge emprunte les canaux suivants: le verbal le non verbal et le para-verbal; l'omission ou la falsification à propos d'un fait, d'une émotion ou d'une opinion. Il se fait alors *par devoir* ou *par secours*, d'une manière *anodine* ou d'une manière *compromettante* pour se servir (Smets, 2006, p.118). Mais attention! Autant il existe un *art de mentir*, autant il existerait, à comprendre Paul- F. Smets, *un art de détecter le menteur*. Cet art se fonde sur deux stratégies: *le brouillage des cartes* et *la méprise* (Smets, 2006, p.118). Le brouillage des cartes renvoie aux signes qui accompagnent le mensonge. Ce dernier est du registre de la sémiotique. Le mensonge s'accompagne de signes au niveau du visage et de la voix. Voilà pourquoi, dit-il, si vous voulez qu'on ne vous suspecte pas que vous pensez qu'on vous trompe, il faut faire comme si vous croyez jusqu'au dernier mot. L'interlocuteur devient véhément et finit par se trahir (Smets, 2006, p. 119). La méprise renvoie au présupposé de connaissance des tactiques de manipulation. Pour détecter le menteur, il faut apprendre les secrets d'une manipulation réussie; il faut connaître le rôle de la vérité et les stéréotypes qui ont la peau dure (Smets, 2006, p.119).

### Selon les motivations

Selon ce critère, il existe trois types de mensonge:

- le mensonge par *légèreté*
- le mensonge par *orgueil*
- le mensonge par *omission*.

### Le mensonge selon le temps

On doit cette classification, à en croire P.-F. Smets (2006), à Jean-Jacques Rousseau. Cet auteur estime que, selon qu'on est tourné vers le passé ou vers le futur, on distingue entre le *mensonge de fait* et le mensonge de *droit*. Le premier consiste à cacher la vérité que, jadis, on devrait manifester. Le second renvoie au jugement à émettre en répondant à la question de savoir si on est obligé de dire la vérité au risque de tout ce qui peut arriver. Pour répondre à cette question d'obligation, l'auteur convoque la notion d'intentionnalité, qui génère la notion de *mensonge innocent*: dire faux n'est mentir que par intention de tromper et l'intention-même de tromper, loin d'être toujours jointe avec celle de nuire, a quelquefois un but contraire; dans ce cas, on a affaire au mensonge innocent.

## LE MENSONGE DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

Selon P.- F. Smets (2006), le mensonge investit tous les secteurs de la vie professionnelle. En journalisme, il prend corps sous la forme de « mensonge-actualité » tandis qu'en politique, il prend la forme de « moyen pour conquérir et conserver et parfois pour détruire le pouvoir ». En sport, il se conçoit comme « moyen pour gagner l'adversaire » tandis qu'en environnement, il opère sous la forme de « moyen pour gagner la lutte contre la destruction écologique ». En économie, le mensonge est présent sous forme de « colportage, de marchandisation de l'inconnu et des bénéfices tirés sur le non-savoir et la non-compétence » tandis qu'en histoire, le mensonge est une « stratégie d'occultation de la vérité »; dans le monde scientifique, le mensonge opère sous le registre d'« ultra conformisme » en groupe au nom du crédit moral tandis qu'en littérature, il opère toutes les fois qu'il y a « embellissement du récit ou avilissement et infiltration subreptices dans le récit ».

## En journalisme

Le mensonge prend la forme de ce que l'auteur appelle *mensonge-actualité*. Ce dernier réfère entre autres à la reprise des éléments faux rapportés et qui font actualité. Il s'agit entre autres des faits divers, des supercheries récupérées de manière précipitée par les autorités qui emballent les médias ; des témoignages de justice ou des décisions de justice qui sont requalifiées, dont les mêmes médias font écho ; des colportages intellectuels à l'instar de l'antisémitisme des français ; de déclarations politiques ; des impostures sur une situation dramatiques ; des histoires fausses postées sur le net sous format blog ou réseaux sociaux ; de la tricherie à l'école ; de la contrefaçon des produits ; des mensonges des firmes pharmaceutiques qui dissimulent certaines données pour des fins commerciales.

## En politique

En politique, le mensonge a une acception que l'on pourrait qualifier d'« instrumentale ». Cette acception vaut davantage en démocratie. En effet, le mensonge est conçu, d'une part, comme un moyen pour conquérir et conserver le pouvoir et, d'autre part, comme un motif de perte de pouvoir. Etchegoyen se fonde sur l'objet de mensonge doublé de la division du temps pour catégoriser le mensonge en démocratie. Selon l'objet, il distingue le mensonge *sur soi*, le mensonge *sur l'adversaire* et le mensonge *sur l'espace environnant*. Chaque dimension s'applique au passé, au *présent* et au *futur*. Ce qui donne neuf possibilités à multiplier par deux car les mensonges politiques peuvent porter, en plus, sur les *intentions*, les *faits* et les *gestes* (Smets, 2006, p. 21.). Dans cette perspective, Benjamin Disraeli, qui a été deux fois premier ministre en grande Bretagne distingue deux sortes de mensonge: le *mensonge sacré* et les *statiques* (Smets, 2006, p. 21). Comme on le voit, mensonge renvoie à plusieurs réalités. Il réfère entre autres à la virtuosité d'un franc-parler (Smets, 2006, p. 31) ; à la capture des pleurs, angoisses, ressentiments, abrutissement pour se taper un électorat grégaire et corvéable à la merci. Le mensonge fait allusion à ce qu'on appelle *mensonge d'Etat* (Smets 2006, p.34) - comme c'est le cas sur la guerre de l'Irak, sur l'attentat du 11 mars à Madrid, l'attentat du 11 septembre, etc. Il renvoie aux *nuances et aux travestis* durant la période électorale (Smets, 2006, p. 36). Il fait penser à *l'arroseur arrosé*. Il réfère aux *manipulations des statistiques* pour des fins de maquillages de la dette publique des Etats ou de la criminalité (Smets, 2006, p. 31) ou encore aux *moyens pour s'affranchir du contrôle de l'autorité*.

Selon Gabriel Kahn, cité par P.-F. Smets (2006, p.115-117), le mensonge, en politique, obéit à une logique bipolaire. Dans cette dernière, le critère principal du bien ou du mal n'est plus le rapport au vrai mais le rapport à l'autre. L'opposition organise le réel en fonction des axes choisis par la majorité. On cherche à préserver l'essentiel, qui n'est pas le réel lui-même mais l'antagonisme de la lecture de la majorité et de l'opposition. Il n'existe pas de *vérité de référence* mais de *mensonge de référence*. Ce mensonge fonctionne de manière autonome et génère un inconscient collectif. Cette affirmation raccorde avec celle de Michel Charland sur le discours politique. Selon lui, le discours politique a pour objectif de médiatiser l'idéologie. Voilà pourquoi la rhétorique s'y prête bien. En effet, misant sur l'éthos, le pathos et le logos, le propre du discours politique n'est pas raisonnement du type syllogistique, qui relève des preuves mais de type

enthymématique, qui construit des preuves. De là vient, selon Charland, qui reprend à son compte Aristote, que le discours politique tient dans *la construction du savoir social* qui est un *savoir public affirmé, un savoir pratique*. Son intelligence consiste, pour ainsi dire, à *forger le vraisemblable* par son habileté à *motiver, mobiliser et à séduire*. L'orateur y arrive en orchestrant de façon créative les idées afin de promouvoir son parti pris ainsi que les valeurs et préjugés de l'auditoire (Charland, 2010).

## En sport et en environnement

En sport, le mensonge est conçu comme *moyen pour gagner l'adversaire*. Il se reflète alors dans la *vente d'encarts publicitaires*, dans le *dopage* et dans la *canonisation de résultats basés sur le faux* (Smets, 2006, p.37-38). Dans le domaine environnemental, le mensonge est présent sous le vocable de *destruction de la cause écologique*. Il prend plusieurs formes. En effet, il fait allusion aux situations où des allégations couvrent des industriels aux dépens de droits des autochtones. Il réfère au *rundup*, qui présente des produits non-biodégradables comme l'étant. Il renvoie à ces situations de *terrorisme écologique*, qui vente les convictions des écologistes traitant de sorcier quiconque n'adhère pas à ces convictions. Il en est question dans *l'arnaque électronique*: téléphone portable par *smapping*, piratage sur internet par filtrage des réseaux ou par affichage des internautes. Il renvoie aussi à la contrefaçon systématique des billets qui font leur chemin (Smets, 2006, p. 37-38).

## En économie

Dans ce domaine, le mensonge réfère à plusieurs réalités dont le noyau est le *colportage, la marchandisation de l'inconnu et des bénéfiques tirées sur le non-savoir et la non-compétence*. Ainsi, le mensonge renvoie aux surcoûts anormaux qu'endossent les consommateurs à cause de la rémunération du capital (Smets, 2006, p. 43). C'est le cas lors des *mensonges solennels*. Il réfère aussi aux mécanismes de *dissimulation, omission et occultation* des données dont les entreprises font montre quand elles sont indexées (Smets, 2006, p.144). Il en est question lorsque des entreprises montent un réseau de *sociétés écrans* pour bénéficier des contrats de sous-traitance ou des caisses noires destinées aux voyages d'agrément (Smets, 2006, p. 44). Le mensonge opère aussi à travers des formules d'entreprise et commerciales. Par exemple: « Le client est roi » ; « Management privé » avec grands cérémoniaux qui l'entourent ; « Secteur public et secteur privé » (Smets, 2006, p. 45). Le mensonge est de mise dans les banques toutes les fois qu'elles font des *prédictions surabondantes* dans la mesure où ces prédictions sont basées sur des facteurs et des inconnues multiples dont la résultante ne peut pas être connue (Smets, 2006, p. 46). Les banques mentent toutes les fois qu'elles font *des prêts* parce que ces prêts vont générer des intérêts (Smets, 2006, p. 46).

## En Histoire

L'auteur se range derrière Perrin pour situer le mensonge en Histoire au niveau du fait que l'histoire ne fait pas simplement et de manière innocente qu'aménager la réalité. L'Histoire monte, dans sa démarche, des *stratégies d'occultation de la vérité* (Smets, 2006, p.47). Pour Paul-F. Smets, le mensonge en Histoire est en relation avec la notion de l'époque. Chaque époque a ses mensonges ; chaque mensonge a ses mobiles ;

chaque mobile a son auteur ; chaque mensonge a son histoire ainsi que sa dimension, sa nature ses dispositifs et ses effets. L'auteur en veut pour preuve l'histoire des croisades contre les hérétiques et de l'inquisition; histoire des camps de concentration et de la guerre que la France a menée en d'Algérie etc. Il en vient à parler de *mensonge d'Etat* et *mensonge de la papauté* (Smets, 2006, p.47-48). Le mensonge en Histoire consiste dans le fait de *l'amnésie sciemment pensé pour occulter la vérité en laissant la vérité officielle émerger et occuper le terrain* (Smets, 2006, p. 48). Un des exemples patents est le traitement réservé à Pierre Péan qui s'est vu traiter de révisionniste parce que, dans son livre: « La face cachée », il a voulu restituer la vérité sur l'affaire du génocide du Rwanda.

Les idées ci-haut développées vont dans le sens de ce que Clément Légaré (2003) a développé dans son article: « La vérité sur le mensonge ». Dans cet article, l'auteur évoque l'erreur en Histoire à travers la notion de *contrat de véridiction sociolectal*. Cette notion ne renvoie au fait que l'énonciateur s'immisce discrètement dans son propre discours en y disséminant des indices de jugement de valeur. La même idée trouve un écho semblable chez Catherine Monroy quand elle écrit : « La façon dont nous racontons, dont nous altérons les faits en privilégiant certains, en omettant d'autres, ne se résume pas seulement à fabriquer un récit cohérent, il influe sur notre réalité quotidienne et la conditionne(...) » (Monroy, 2002, p. 108).

### Dans le monde intellectuel

L'auteur met en lumière trois opérations qui rendent opérant le mensonge dans la vie intellectuelle. Il s'agit du *crédit moral*, du *privilège de discernement* et de la *prétention des intellectuels à enseigner des comportements dits corrects* (Smets, 2006, p. 51). Partant, le mensonge, dans le domaine intellectuel, tient dans la consécration de l'*ultraconformisme* en groupe (Smets, 2006, p. 52). Ce que Catherine Monroy (2002) appelle *mensonge collectif* ou *industrie du mensonge*. Le mensonge des intellectuels réside dans le fait qu'ils sont *capables d'imposer des mouvements d'opinion de masse qui génère des actions irrationnelles et destructrices*. Selon l'auteur, le mensonge des intellectuels consiste dans la *tyrannie des idées dépourvues du cœur qui est le pire de despotisme qui soit* (Smets, 2006, p.52).

La même idée est développée par Alain Goldtschaläger (1993). Dans son l'article « Le mensonge », l'auteur estime que le mensonge intellectuel consiste dans le fait que toute théorie peut se faire remplacer par une autre : « Le mensonge, écrit-il, apparaît à l'instant où la personne de science ne veut pas (...) abandonner ses propres critères référentielles quand ils se révèlent incompatibles avec une nouvelle découverte, d'une manière d'envisager les phénomènes analysés » (p. 13). De même, Robert Steenhout (2002) soutiendra l'idée de Smets sur le mensonge intellectuel quand il parle du *contrôle de la science* (Lemaire., p. 41). Ce contrôle charrie l'idée du mensonge à travers ce qu'on appelle *contrôle des pairs*, le *système de referees* et la *vérifiabilité des résultats* ou de la *science comme comédie*.

Le mensonge des intellectuels prend donc plusieurs formes : rédaction de faux rapports, misanthropie, contrefaçon, vente de faux manuscrits, canulars, trucage de photos, publication de résultats sur fond de falsification des échantillons, falsification des résultats.

### En littérature (Smets, 2006, p. 61-70)

Le mensonge n'est jamais évitable en littérature à cause du but des romans: non pas décrire la réalité mais transformer la vie; répondre au besoin des hommes, qui veulent toujours voir leur vie différente. Pour ce faire, ils n'ont pas droit à la résignation. Voilà pourquoi, par vocation, les romans ne font pas que décrire; ils éclairent la réalité. Cet éclairage n'est pas possible sans fiction, sans imagination. Comme qui dirait, le mensonge est inévitable en littérature parce que, par essence, les romans visent à satisfaire frauduleusement l'appétit des hommes à voir leur vie différente de celle qu'ils mènent aujourd'hui. Le mensonge apparaît dès lors qu'il y a *embellissement ou avilissement et infiltration subreptices*. Et il existe deux mécanismes par lesquels les romans induisent le mensonge : *la traduction des faits en parole* ; ce qui fait qu'il y ait adéquation entre ce que l'auteur décrit et la description; et la distance entre le *temps inventé* et le *temps de la vie réelle*.

### MENSONGE ET ETHIQUE

Au regard de ce qui précède, l'ubiquité du mensonge ne fait ombre d'aucun doute. Où il y a l'homme, là il y a possibilité de mensonge. Or il n'existe de pas d'hommes sans société ni de société qui ne soit spatio-temporellement située. Il vient de là qu'il n'est pas de société sans mensonge ni d'époque ou d'espace exempts de mensonge. Or la société est entre autres définie par les valeurs tandis que le for propre des valeurs, c'est l'éthique. Il s'ensuit que le mensonge est l'un des points d'ancrage de la réflexion éthique. Les questions qui donnent d'établir cette relation entre le mensonge et l'éthique sont les suivantes : « Est-il éthique de mentir ? » Ou alors « Peut-on envisager une éthique dans le mensonge ou un mensonge éthique? »

### Point de vue des philosophes

La question du mensonge trouve un point d'ancrage chez plusieurs philosophes. Ces derniers l'abordent en mettant le mensonge en lien soit avec l'intelligence, soit avec la conscience, soit avec le droit, soit en combinant tous ou certains de ces facteurs.

**Platon:** chez Platon, le mensonge est présenté comme une *aptitude hautement universelle de l'intelligence*. Les faux sont, estime Platon, sont des hommes qui ont la *capacité d'abuser des autres* et qui ont *supérieurement la connaissance de ce qu'ils font* (Smets, 2006, p.80). Il en vient distinguer entre le *mensonge volontaire* et le *mensonge involontaire*. Quoi que le mensonge soit haïssable, il reste, pour Platon, *utilisable* voire *nécessaire* mais à une condition : *servir de dérivatif*, à la manière d'un remède et *dans des cas très limités et contrôlés*. L'auteur cite quelques cas pour illustrer ce dérivatif et cette limitation. Il s'agit des médecins et non des particuliers incompetents et des gouvernants d'Etat pour mentir les ennemis ou les concitoyens dans l'intérêt d'Etat (Smets, 2006, p. 82-83).

**Saint Augustin:** Pour sa part, Saint Augustin aborde question du mensonge dans une perspective contraire à celle de Platon. Pour lui, *en aucun cas et en aucune occasion, le mensonge ne peut être permis*. En effet, dans ses deux traités sur le mensonge, cette réalité est considérée comme une question importante mais ténébreuse. L'utilité sociale ne peut pas le justifier le mensonge aux yeux du chrétien pour Saint-

Augustin. Le mensonge est, par essence, le fait de *dire le faux avec la volonté de mentir*. Mais si quelqu'un expose une chose qui, pour lui-même, est objet de conviction - même en cas d'une fausse conviction - il ne ment pas. Il découle de sa réflexion qu'il y aurait un triple critère pour valider le mensonge : *la fausseté doit s'accompagner de la volonté délibérée de mentir ; il y a pas de volonté de mentir quand on expose une conviction ; une personne qui expose sa conviction ignore que ce qu'il dit est faux et donc ne ment pas*.

**Montaigne:** cet auteur aborde la question du mensonge à partir de la *langue*. Il distingue ainsi entre *dire mensonge* et *mentir*. Pour lui, *dire mensonge*, c'est dire chose fausse mais qu'on a prise pour vrai tandis que *mentir*, c'est aller contre sa conscience dans la mesure où il s'agit *d'altérer et de déguiser le fond véritable des choses* qui sont logées dans la mémoire, par voie de la *connaissance et de la science* (Smets, 2006, p. 94-95).

**Jacques Derrida:** pour Jacques Derrida, le mensonge n'est pas un état mais un *acte intentionnel* qui s'adresse à *autrui*. Le mensonge ne porte pas seulement sur *ce qui est dit* mais aussi *ce qui est dû à autrui*. De la sorte, le mensonge est en relation avec la trahison, un tort, un manquement à une dette ou à un devoir. Il vise à *faire croire*, ce qu'on sait être faux. Ce faisant, il y a de demi-mensonges, de quarts mensonges (Smets, 2006, p. 119-121).

De cette revue de la littérature, il découle deux postures opposées sur le mensonge: la posture idéaliste et la posture pragmatique. Cependant, toutes les deux postures sont d'accord sur nécessité et la volonté intentionnelle comme facteurs participants du mensonge.

### Pour une éthique du mensonge?

Peut-on avoir un mensonge éthique ou une éthique du mensonge? Cette question apparemment banale est au cœur de la relation éthique. Elle devient radicale lorsqu'on se demande s'il est bon de mentir. Mais ainsi posée, on débouche sur une aporie. La meilleure question semble la suivante: « Dans quelles circonstances serait-il permis de mentir ? »

**Controverse sur le devoir de vérité (Smets, 2006):** La question sus-évoquée a fait l'objet d'une controverse. La controverse s'est cristallisée autour de la notion de *devoir de dire vérité*. Les uns estiment que le principe moral *devoir de dire la vérité* est absolu tandis que les autres estiment qu'il est relatif. Le tenant principal du *devoir absolu* de dire la vérité est Emmanuel Kant. Selon lui, l'absoluité du devoir de vérité découle de la véracité, qui est un commandement de la raison. A l'inverse, les tenants de la relativisation du principe moral du devoir de dire la vérité estiment que considérer ce principe de manière absolue et isolée peut rendre une société impossible. Et comme de raison, l'idée du devoir est inséparable de celle de droit. Pour eux, il faut considérer le devoir de dire la vérité en le mettant en relation avec l'inférence de nuisance ou non à autrui. Ils en viennent à conclure qu'on n'a pas le droit de dire la vérité qui nuit à autrui. Catherine Monroy (2002) dit la même chose quand elle aborde la question de devoir de mémoire. L'autrice estime que ce devoir est censé aller de pair avec la protection de ceux à qui on rappelle les faits. « Si le devoir de mémoire est indispensable; il faut parfois du temps pour rapporter l'horreur de la guerre aux proches », fait-elle remarquer.

**Axiologie du mensonge:** *Axiologie* se dit de *jugement de valeurs*. La question à laquelle nous voudrions répondre ici est celle de savoir s'il est bon ou mauvais de mentir. Nombre d'auteurs, à l'instar d'Alain que cite P.-F. Smets (2006, p.111-112), dans les *Arts et les Dieu*, *situent* à un triple niveau, les points d'ancrage de réponse à cette question: le niveau que nous qualifions de *ontologique*, celui des *personnages* et celui des *conséquences*. Ontologiquement, Alain affirme haut et fort que le *mensonge n'est pas mauvais en soi, sauf* lorsqu'il expose à des *grands ou petits malheurs*. Mais on peut lui objecter ce qui suit: « Cette affirmation signifierait-elle que l'exposition au bonheur rende bon le mensonge? » Il faut aller au niveau des personnages pour scruter la question. Par rapport à ce critère, l'auteur, à la suite de ses devanciers, épingle mutatis mutandis trois niveaux d'analyse: le *destinataire* et le *destinateur* et le *public*. S'agissant du destinataire, le mensonge est mauvais lorsque celui qui en est l'auteur trompe son interlocuteur à qui il devrait dire cette vérité-là, pour autant qu'il le lui ait promis tout au moins implicitement. Un tel mensonge s'apparente à l'abus de confiance voire à la médisance. Par exemple : à quiconque me demande le chemin, il est implicite que je dois lui indiquer le chemin ; mais il n'est pas implicite que je doive évoquer les défauts d'un ami à un tiers personne. Par rapport au destinateur, Alain affirme que le mensonge est contraire à la santé dans la mesure où il porte atteinte aux fonctions naturelles de l'organisme. En effet, l'organisme humain est structuré de telle sorte que la pensée correspond aux mouvements du corps. L'auteur en veut pour preuve les transformations qui apparaissent dans la voix, sur visage ou dans toute autre geste lorsqu'on ment. Par rapport aux finalités, la question qui se pose est celle de savoir en quoi le mensonge est utile. De ce point de vue, on peut avoir des *mensonges utiles* voire *héroïques* et inversement (Smets, 2006, p. 111). L'auteur trouve, en effet, imprudent une vie où l'on ferait des aveux trop faciles; une vie où on ne saurait pas mentir même par respect ou encore par politesse. C'est ce que Catherine Monroy (2002) appelle *mensonge blanc*.

Mais le mensonge a quelque chose dangereux. Ce danger consiste dans le fait que, dès qu'on commence à s'enfermer dans le mensonge, on a sérieusement du mal à s'en débarrasser. Le débarras d'autant plus difficile que deux dimensions paradoxales sont inhérentes au mensonge : d'abord on apprend tôt à mentir dès lors que, pour obtenir des petites faveurs, ou éviter des punitions, pour remplir des obligations courantes - comme être gentil avec les gens ou chaleureux avec les personnes ennuyeuses ou un parent éloigné - on y recourt ; ensuite, le mensonge est violemment rejeté par la vie sociale car dès qu'il est découvert par celui qui se sent menti, celui-ci crie à la trahison, à l'offense. En même temps, le mensonge est parfois nécessaire pour atténuer, panser la blessure de la trahison et de l'offense en question. Voilà pourquoi Jean-Marie Lemaire (1993, p. 123-125), qui distingue entre le « je mentant » (qui l'est par les accidents de caractère) et le « je menteur » (qui est intimement lié au processus d'énonciation), affirme que la plus grande tâche de l'homme n'est pas de *servir le mensonge* car mal nommer un objet, c'est ajouter un malheur au monde. De ce qui précède, il découle qu'il y a distinction entre *servir le mensonge* et *se servir du mensonge*. Mais à quel moment faut-il situer cette distinction?

**Contexte et intentionnalité comme critères de légitimation du mensonge:** La controverse autour du devoir de dire la vérité ainsi que la distinction entre *servir le mensonge* et *se servir du mensonge* auront mis en exergue le caractère idéal du devoir de

dire la vérité et le caractère pragmatique de l'obligation de réserve et donc, d'une certaine manière, du mensonge. Le nœud de la réflexion est au niveau des conditions de possibilité de mensonge: « Sous quelles conditions est-il possible de mentir? »

A quiconque pose cette question, l'hypothèse du *mensonge de/ou par nécessité* devient une norme. Comme qui dirait, il est permis de mentir lorsque le mensonge devient une nécessité. Mais alors quels sont les critères qui confèrent au mensonge le statut de la nécessité. Cette réflexion d'Alain Goldschläger (1993) ouvre des pistes de solution quant à ce: « Un des paradoxes de la société à l'égard de la vérité, écrit-il, c'est que l'acceptation que toute vérité n'est pas bonne à dire, et certainement n'est pas de donner à dire n'importe où. Conséquemment, le non-dit du vrai devient une nécessité pour que le système social puisse fonctionner adéquatement. » (Lemaire, p. 15).

Il vient de là que, ce qui confère cette nécessité est le lien étroit entre ce mensonge et une visée. Celle-ci ne doit pas être *le bien en soi* mais le bien associé à la *préservation de l'intérêt supérieur de l'entreprise, de la société, de la nation et du monde*. Un tel mensonge n'est pas neutre. Il est censé être élégant. Et son élégance procède de plusieurs facteurs. D'abord de *son objet*: il doit porter sur la gestion de l'opinion publique. Ensuite, de sa *nature*: ce mensonge doit être altruiste et exempt de toute volonté de compromission. En troisième lieu, son *enjeu*: il tire sa légitimité de l'implication sociétale de sa motivation; il s'agit de la *non-exposition aux malheurs ainsi que du respect de soi et des autres: évitement du scandale - pas d'aveu trop faciles-, et de la politesse* (Smets, 2006, p. 111-133). En quatrième lieu, le *contrôle qu'il exerce sur le sujet*: ce contrôle est supposé fort. Enfin, de *conséquences* qui en découlent: un tel mensonge doit déboucher - si pas sur l'éradication - tout au moins sur l'inhibition des signaux.

On comprend, dès lors, qu'il n'est pas donné à tous de mentir; mentir est donné à ceux qui portent sur eux la responsabilité sociale des entreprises et dans des circonstances bien précises. Ceux à qui on confère ce privilège sont sensés disposer de ce que Platon appelle la capacité d'abuser des autres en ayant une connaissance supérieure de ce qu'ils font. Nous voilà au cœur d'une vision qui raccorde avec celle de Machiavel pour qui la raison d'Etat justifie le mensonge. En effet, selon lui, le prince doit savoir tourner selon les vents de fortune et selon que les variations des choses le commandent. Machiavel affirme que le prince ne doit pas s'écarter de la vérité mais il doit aussi savoir entrer dans le mal quand il y a nécessité (Smets, 2006, p. 89). Dans la même logique, Alain Goldschläger (2002) affirme que les besoins du bon fonctionnement de l'appareil de l'Etat implique - et cela est accepté - qu'un certain nombre de vérités soit du domaine public et que, de ce fait, Monsieur tout le monde ne devrait pas en être informé (Lemaire, p.16).

**Éthique de la responsabilité sociétale comme antidote au mensonge:** L'analyse croisée des tout ce que nous avons dit jusqu'ici met en évidence la permanence de la cohabitation du couple éternel mensonge-vérité et la difficulté à déraciner le mensonge de la vie sociale, quand bien même le mensonge est désapprouvé par la société. La question éthique doit donc se situer à un autre niveau. Une des pistes qui s'ouvrent est le niveau pragmatique, celui de la réduction du spectre mensonge. La question pour y parvenir est la suivante: « Comment réduire spectre du mensonge? » De recherches y

relatives ont mis sur pieds des *procédés techniques* comme le *sérum de vérité* ou et les *dérivés barbituriques*, pour détecter le mensonge et ainsi en réduire l'impact négatif dans la vie socio-politique. Mais ces procédés ont été considérés, par la suite, comme générant eux-mêmes plus de mensonges qu'elles ne prétendaient en détecter (Smets, 2006, p.127). Voilà pourquoi, Etchegoyen (2005) a préconisé, pour réduire le mensonge, ce qu'on pourrait qualifier mutatis mutandis d'une *éthique de responsabilité et de la communication* (Smets, 2006). Cette éthique s'applique aux responsables politiques - et on dirait de quelque institution que ce soit. Il s'agit, pour le mandataire politique - ou institutionnel - de se savoir *responsable de et responsable devant*. Deux déterminants sous-tendent cette expression: *la reconnaissance, par le mandataire, de ses actes et la communication de ses actes*. La jonction entre ces deux pôles s'effectue par l'entremise du *souci du bien commun*: le labeur du mandataire consiste à *se soucier de/ et surtout de ceux dont il doit répondre*. Cette éthique de la responsabilité au niveau politique devra s'accompagner d'une *éthique de l'information*. Dans cette dernière, le journaliste se conçoit comme un *agent de vérité, d'éducation politique et de modérateur* plutôt que d'amplificateur; comme un *pédagogue* soucieux du substantiel plutôt que l'aguicher; de l'essentiel plutôt que du brillant (Smets, 2006, p. 132).

## Conclusion

Ce travail procède d'un *paradoxe*: l'ubiquité du mensonge aux prises avec sa réprobation sociale. Elle pose la question de savoir si *la permanence du mensonge lui confère un statut éthique*. Partant de la démonstration de l'idée selon laquelle *il est impossible de mener une vie sociale sans mentir*, la réflexion répond à la question de savoir *dans quelles conditions il serait permis de mentir*. Elle débouche sur la conclusion d'après quoi le mensonge est permmissible à condition que l'enjeu soit l'intérêt supérieur de la société; la conséquence, l'inhibition ou l'éradication des signaux de nuisance sociale et interpersonnelle; l'intérêt, un contrôle fort sur celui ou ceux qu'on ment. Un tel mensonge n'est pas donné à tous. Il est d'abord l'apanage de *ceux qui portent sur eux la responsabilité des Etats, des entreprises ou des communautés*. Ceux-ci doivent être des personnes d'une *intelligence supérieure* qui savent abuser des autres en ayant conscience de ce qu'ils font, à savoir: *promouvoir leur l'intérêt supérieur*. Il est également donné à quiconque répond à l'impératif selon lequel *toute vérité n'est pas bonne à dire*. Pour tout dire, c'est un *mensonge de type altruiste* dont *l'intérêt n'est pas de nuire à autrui*, celui-ci étant entendu comme le *tu* de Martin Buber (2002) et le *tiers* d'Emmanuel Levinas (1961). Comme pour répondre donc à la question de savoir s'il existe une éthique du mensonge ou un mensonge éthique, nous répondons qu'il existe plutôt une éthique de la responsabilité sociétale entendue comme une *praxis* non pas d'élimination du mensonge mais de *limitation de son champ d'action*.

## RÉFÉRENCES

- Buber. M. (2012). Je et tu. Paris. Aubier.  
 Charland. M. (67-90). Le langage politique: Gingras. A.-M. Dir. (2010). La communication politique. Etat des savoirs, enjeux et perspectives. Presses de l'Université du Québec. Montréal.  
 Levinas. E. (1961). Totalité et infini. Essai sur l'extériorité. Le livre de Poche.

- Etchegoyen. A. (2005). L'ensauvagement: le retour de la barbarie au XXI<sup>e</sup> siècle. Paris. Grasset.
- Goldschläger. A. (9-18). Le mensonge: Lemaire. J. Ed. (1993). Le mensonge: La pensée et les hommes. Bruxelles. Editions Universitaires de Bruxelles.
- Légaré. C. (29-37). La vérité sur le mensonge: Lemaire. J. Ed. (1993). Le mensonge: La pensée et les hommes. Bruxelles, Editions Universitaire de Bruxelles.
- Monroy C. (2002). L'art du mensonge. Tous mythos? Quand mentir devient la (nouvelle) norme. Paris, Larousse.
- Smets. P.-F. (2006). Au commencement est le mensonge. Bruxelles. Académie royale de Belgique.
- Steenhout. R. (40-56). Le mensonge comme mise en scène de la science: Lemaire. J. Ed. (1993). Le mensonge: La pensée et les hommes. Bruxelles. Editions Universitaires de Bruxelles.

\*\*\*\*\*